

Périmètre communautaire : Pierre-Alexis Blévin s'inquiète

Sept communautés de communes de l'est des Côtes-d'Armor (Lamballe communauté, côte de Penthièvre, pays de Moncontour, pays de Matignon, Arguenon-Hunaudaye, pays de Duguesclin (Broons) et Mené) réfléchissent actuellement à la création d'une nouvelle entité intercommunale, conséquence de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), votée en août (1). Ce territoire, toujours à l'étude, représente 66 communes et 88 660 habitants.



Pierre-Alexis Blévin, conseiller municipal.

« La création d'une communauté d'agglomération n'est pas appropriée pour les communes rurales, indique le conseiller municipal Pierre-Alexis Blévin, dans un communiqué.

Une distance de plus de 50 kilomètres séparerait certaines communes. L'association de villes à la fois rurales et littorales n'est pas cohérente. Les disparités qui existent entre ces communes ne permettent pas une intercommunalité en phase avec les enjeux de chaque territoire. Il faut comprendre, par exemple, que la dimension tourisme dont la compétence sera déléguée par la loi à la future intercommunalité n'est pas la même pour des villes comme Saint-Cast-le-Guildo, Broons ou Collinée. »

Le benjamin des élus pléneuviens craint « une augmentation de la fiscalité de manière importante. Une multiplication par deux voire trois est prévisible pour les années à venir. Au sein de cette nouvelle communauté d'agglomération, les petites communes ne seront pratiquement plus représentées. La plupart des communes vont perdre une part significative de leurs compétences au profit de cette nouvelle structure. Pléneuf-Val-André court le risque de devoir renoncer au contrôle de son casino et de ses recettes, et pire encore, de perdre la maîtrise de sa politique touristique ».

Une alternative avec Matignon ?

« En ce qui concerne les communautés de communes côte de Penthièvre (14 800 habitants) et pays de Matignon (11 000 habitants), il serait préférable qu'elles fusionnent entre elles. Cette fusion irait dans le sens de la dernière réforme départementale, qui a conduit le canton de Matignon et celui de Pléneuf à n'en faire qu'un, propose Pierre-Alexis Blévin. Cela permettrait de créer une communauté de communes de presque 26 000 habitants, largement au-dessus du seuil de 15 000 habitants exigé par la loi NOTRe. Cette nouvelle intercommunalité conduirait à la création d'une communauté de communes littorale. »

(1) Lire *Ouest-France* du 7 juillet 2015, page Lamballe.